Plan de cours
ACT2220 Mathématiques financières II
Automne 2014

Professeur : Frédéric Michaud
Bureau : PK-5735
Courriel : michaud.frederic@uqam.ca
Horaire : mercredi, 16h00 à 19h00
Local : PK-2205
Exercices : mercredi, 19h00 à 21h00 (PK-1320)
Démonstrateur : Marie-Pier Blondeau
Courriel : Mp_wandji@hotmail.com

Objectifs du cours

Initier à des méthodes d'évaluation d'actions et de projets financiers, ainsi qu'à divers modèles permettant d'analyser le rendement et le risque d'une action ou d'un portefeuille d'actions.

Références (facultatives)

- Brealey, R.A., Myers, S.C. et Allen, F. (2013) *Principles of Corporate Finance*, Eleventh edition, McGraw-Hill/Irwin.

Contenu du cours

- Introduction à la comptabilité d'une entreprise et aux principes de gestion financière - semaines 1 à 3

  État de la situation financière, actif, passif, capitaux propres. État du résultat global, produits, charges. Notions de débit et crédit. Clôture des livres. Rôle du gestionnaire financier, coût d'opportunité du capital, décisions d'investissement et de financement, objectifs de l'entreprise, problèmes d'agence et gouvernance.

- Évaluation d'actions et de projets – semaines 3 à 6

  Modèle des flux de trésorerie actualisés, modèle d'actualisation des dividendes, taux de rendement interne, seuil de rentabilité, valeur présente nette.

- Rendement et risque d'un portefeuille – semaines 8 à 11

  Calcul du rendement et du risque, diversification. Approche de Markowitz et théorie du portefeuille, MÉDAF (CAPM), modèle d'évaluation par arbitrage (APT). Estimation du bêta et du coût du capital.

- Établissement du budget d'investissements – semaines 11 à 14

  Analyse de scénario, analyse de sensibilité, simulation de Monte Carlo, options réelles et arbres de décision. Rentes économiques, problèmes d'agence, rémunération des dirigeants, mesure du rendement.

Évaluation

Examen partiel #1 - semaine 7 : 15 octobre 2014, 45% de la note finale (durée 3h00).
Examen partiel #2 –**16 décembre 2014** – 16h00, 45% de la note finale (durée 3h00).
Travail pratique : à remettre au plus tard le 26 novembre 2014, 10% de la note finale.

Toute infraction de nature académique (plagiat, tricherie, etc.) est passible de sanctions. Voir l'encart qui suit.

PLAGIAT
Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18
Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca